

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : FORMATION INITIALE ACTEUR PRAP 2S

<p>Objectif général</p>	<p>L'objectif général de la formation Acteur PRAP 2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – secteur Sanitaire et Social) est de permettre au salarié de devenir acteur de sa propre prévention, en contribuant à la réduction des risques professionnels, notamment ceux liés aux gestes, postures, manutentions et déplacements, tout en préservant sa santé et en améliorant la qualité des soins et de l'accompagnement des personnes aidées.</p>
<p>Objectifs pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement & connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles ▪ Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé encourues. ▪ Participer à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'amélioration d'ordre technique, organisationnel ou humain. ▪ Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les situations de travail à risque dans son activité professionnelle. ▪ Appliquer les principes d'économie d'effort et de sécurité physique. ▪ Réaliser des aides à la mobilité en respectant la personne accompagnée. ▪ Utiliser les aides techniques de manière adaptée. <p>Contribuer à la démarche de prévention de son établissement.</p>
<p>Contenus</p>	<p style="text-align: center;"><u>Théorie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprendre l'intérêt de la prévention ▪ Connaître les risques de son métier ▪ Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain ▪ Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé ▪ Proposer des améliorations de sa situation de travail ▪ Faire remonter l'information aux personnes concernées d'effort ▪ Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie ▪ Identifier les enjeux d'un accompagnement ▪ Séquencer les mouvements naturels permettant de se mouvoir ▪ Analyser la situation d'un accompagnement ▪ Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement <p style="text-align: center;"><u>Pratique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en pratique des principes de sécurité physique et d'économie d'effort. - Mise en scène de situation vécue pour analyse. ▪ Aide à la mobilité sans portage délétère et utilisation d'aide technique.
<p>Méthodes pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation de salle formation chez le client

Matériels pédagogiques et techniques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séances de formation en salle avec paperboard et vidéo projection - Apports de connaissances. ▪ Études de cas concrets & mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié / Application en structure lors de l'intersession ▪ Utilisation de matériel médical et d'aide technique de l'établissement et/ou apporter par le formateur (location) ▪ Tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées
Méthode de validation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation par épreuve certificative et avoir assisté à l'ensemble de la formation : conformément à la grille de certification INRS, le formateur devra construire un scénario d'une situation dangereuse que le stagiaire devra observer et analyser. Ce scénario s'accompagnera d'images ou d'une vidéo suffisamment représentative d'une situation de travail en lien avec son secteur d'activité professionnelle et permettant de répondre à l'ensemble des indicateurs. ▪ Le formateur devra avoir construit un corrigé type de cette épreuve. Ce corrigé devra être remis aux stagiaires à l'issue de l'épreuve.
Documents remis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délivrance du Certificat d'Acteur PRAP 2S dont la validité est de 24 mois, à l'issue il devra être renouvelé par un MAC d'une journée
Public concerné	Tous les personnels des établissements sanitaires et médico-sociaux
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun
Effectif par session	Minimum 04 personnes – Maximum 10 personnes Le maintien de la session ne se fera que si le nombre minimum de participants est atteint. Dans le cas contraire, elle sera déplacée sur une autre période ou annulée.

Équipe pédagogique	
Éric BODET	<u>Formateur & Responsable Pédagogique</u>
Huseyin PARLAK	Organisme intervenant ACPR PREVENTION Numéro d'habilitation 1517912/2022/Prap-2S-01/O/01 <u>Formateur certifié</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Intervenant en prévention des risques professionnels – IPRP ○ FORMATEUR PRAP IBC ○ FORMATEUR PRAP 2S - ALM
<p><i>Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents, nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires et respectant notre cahier des charges en matière de qualité.</i></p>	